L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 19 NOVEMBRE 1889.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Les deux représentations de dimanche : *Le Trouvère*—*Mignon*, ont été, dans l'ensemble, deux succès. Sans doute quelques réserves à faire, mais ce n'est pas aujourd'hui que nous nous occuperons de ce soin. A chaque jour suffit sa peine.

Ce soir reprise de *la Favorite*, avec la distribution que voici : *Fernand*, M. Mary ; *Léonor*, Mme Leavington ; *Alphonse*, M. MM. [illegible] ; *Balthazar*, M. Debor.

Divertissements au premier et au second acte.

Jeudi pour le début de Mme D'Angy : *les Huguenots*.

Académie de Musique.

Vous avez certainement entendu *les Brigands* d'Offenbach. C'est une bonne vieille connaissance d'antan que l'on revoit volontiers. Il y a bien de l'esprit dans ces trois actes ; bien de cette verve mélodique qui, durant tant d'années, valut tant de succès et de riches droits d'auteur au père de l'opérette. Résultats tellement enviables, tellement sonnants, que le père a fait nombreuse lignée ; on sait combien d'imitateurs, de charmants talents, d'ailleurs, sont venus, viennent encore à sa suite.

Seulement le genre franchement offenbachique a souvent évolué, et, de transformations en transformations, il est fréquemment arrivé à des pastiches d'opéra-comique, ce qui peut être est un tort. Et tenez l'un des plus charmants esprits dans cette ligne, M. Lecocq n'a jamais voulu qualifier d'opérette aucune de ses œuvres ; opéra-comique est la rubrique qu'il a adoptée invariablement depuis *La Fille de Mme Angot*.

Les *Brigands* qui, depuis dimanche, tiennent l'affiche à l'Académie de Musique, sont un vrai type d'opérette ; dans cette œuvre essentiellement amusante le premier Offenbach s'est montré, une fois de plus, tout à fait gaulois.

Cet ouvrage qui sera chanté toute la longueur de cette semaine par la troupe de MM. Grau et Fitzgerald, a reçu du public le meilleur accueil. L'ensemble a satisfait, et Mlle Marie Greenwood, dans le rôle de *Fiorella*, a obtenu un succès qui s'est très vite décidé et se maintiendra certainement.

A côté d'elle ont été chaudement applaudis aussi Mlle Alice Hosmer, MM. Robert G. Dunbar, J. K. Adams W. P. Garbelson, J. W. Gurville, Henry Brown.

Ce soir, troisième représentation.

Théâtre St. Charles.

Si, comme nous le supposons, vous connaissez la grande machine intitulée : *Cattle King*, souvent jouée sur les diverses scènes américaines, nous ne saurions mieux vous donner une idée de *Ranch King* qu'en vous disant qu'il est très proche parent de ce mélodrame. *Ranch King* est une pièce à toute bride, qui ne vise point à faire école en littérature, mais dont le mouvement perpétuel n'est pas sans intérêt. Elle est à l'art dramatique, ce que les enluminures d'Epinal sont à la peinture ; et celles-ci ont aussi leurs amateurs et nous en savons qui ne sont point trop à dédaigner.

Le fait est que ces quatre actes ont paru attacher le public et qu'il a fort attentivement écouté. Les acteurs y vont leur train, sans encombre, en passant du dramatique au comique et ils sont *secondés*, le mot n'a rien d'exagéré, par le chien *Tris*, une étonnante bête bien digne des honneurs de l'affiche.

C'est un véritable rôle qu'il tient, et en vérité, il s'en acquitte irréprochablement.

The Ranch King sera joué toute la semaine. La pièce est entremêlée de chants et de danses.

Grand Opera House.

Mlle Margaret Mather a fini comme elle avait commencé : par un succès. C'est dans le rôle de Rosalinde, *As you like it*, qu'elle a fait ses adieux.

Hier sa troupe cédait la place à celle du Lyceum Theatre, de New York, qui inaugurait un engagement d'une semaine, par la comédie : *The Wife*, qui a fait le tour des Etats-Unis, en réussissant partout. Cette réussite s'est retrouvée à la Nouvelle-Orléans, et complète. Comme la plupart des troupes du Lyceum Theatre, celle-ci est remarquable dans son ensemble ; il faudrait presque citer chaque interprète de *The Wife*, et nous devons ajouter que la mise en scène en est extrêmement soignée, habilement comprise.

Seconde représentation ce soir.

Musée-Théâtre.

Programme varié, attrayant, que nous voulons vous recommander encore ; en vous rappelant que jeudi prochain il sera complètement modifié.

Hâtez-vous donc et ne négligez aucune occasion de rendre visite au Musée-Théâtre, dont les spectacles ont toujours leur prix. Quant au prix d'entrée, absolument insignifiant ; 10 cents.

CORRECTION. — Dans notre Bulletin artistique de dimanche, nous citions un vers d'Alfred de Musset, qui a été dénaturé :

Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse !

Il n'est guère besoin de dire que le grand poète a écrit :

Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse !

UNE JOLIE PETITE TABATIÈRE. — La tabatière que le Tsar a donnée au prince de Bismarck serait d'une valeur de 24,000 marcs (30,000 francs).

PRÉPARATION DES MÈCHES POUR LAMPES A HUILE.—Plonger la mèche de coton dans une solution saturée de sel de cuisine et d'eau que l'on filtre pour s'assurer que tout le sel a été dissous, et ensuite la faire bien sécher. Cette mèche donne une flamme brillante sans fumée. [illegible] on fait un mélange à parties [illegible] l'huile et de solution saline, et [illegible] te pendant quelque temps, puis [illegible] en repos jusqu'à ce que toute [illegible] soit revenue à la surface du li[illegible] et on décante pour la recueillir ; [illegible] ile, ainsi traitée, dure plus long[illegible] ue l'huile ordinaire. La lumière [illegible] est plus jaune que la lumière [illegible] elle possède les raies du spec[illegible] dium.

[illegible] E CHROMIQUE CONTRE LA [illegible] RATION.—En Allemagne, la di[illegible] le santé du ministère de la guerre [illegible] recommander l'emploi de l'acide [illegible] ue, comme un remède peu coû[illegible] et sans danger, propre à préve[illegible] transpiration exagérée des pieds. On b[illegible] geonne la peau des pieds avec [illegible] tion d'acide chromique à 5 ou 10 p[illegible] 100, et l'opération n'a pas besoin d'[illegible] e renouvelée avant deux ou [illegible] aines, parfois même avant sept [illegible] emaines. Avant de prendre cet [illegible] l'administration avait essayé le remède, avec les meilleurs résultats, sur 18,000 soldats.

ROYAL BAKING POWDER
Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE ne tarde [illegible]. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité [illegible] plus économique que celle des [illegible] ordinaires, et elle échappe [illegible] à toute comparaison avec la multitude des autres [illegible] [illegible] le rapport du poids, [illegible] de phosphates.

[illegible] seulement en boîte. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street, New-York.
[illegible] SMITH BROS & CO. SCHMIDT & ZIEGLER [illegible]
[illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 18 novembre 1889.

Indications : Pour la Louisiane : Beau temps plus chaud, vents du sud.

Température du 18 novembre 1889. Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	48	[illegible]
Midi	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	[illegible]
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

Décès

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Blancs.

Veuve Barbara Bevens, 74 ans, 344 [illegible] Rampart.

[illegible] B. Carey, 66 ans, 330 avenue St-Charles.

Veuve Harriet L. Noreom, 63 ans, rue Washington et avenue St-Charles.

Veuve Elisabeth Manset, 79 ans, 350 rue Annunciation.

Florence Curtis, 14 mois, 131 rue [illegible] Ursulines.

John Cusack, 37 rue Ursulines.

John Meyer, 3 ans, 441 rue Sud Liberté.

Joséphine Johnson, 16 ans, habitation Antoine.

[illegible]

Joseph Brown, 16 mois, 136 rue Nord Johnson.

Susan Gray, 5 jours, rues Locust et Franklin.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

J. B. Edward à V. Marquez, un terrain borné par les rues Bagatelle, Marais, Union et Urquhart, $500.

Mme F. J. Carver à Mlle M. H. Carver, un terrain borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Camp, Delachaise et Magazine, $4,000.

Succession de Herman Drees à Mme L. Herbert, un terrain borné par les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Decatur, $3,500.

Raoul Edwin et J. Pettier à C. Karst, deux terrains bornés par les rues Saleedo, Lopez, Dumaine et St-Philippe, $200.

A. J. Fahrnar à Geo. E. Gaile, un terrain borné par les rues Cypress, Clara, Magnolia et Julia, $650.

Cour de district—On a ordonné hier la destruction de plusieurs douzaines de boutons de manchettes, saisis dernièrement comme représentant des choses obscènes.

J. B. Nicholson, accusé d'avoir rempli sans licence les fonctions de pilote à bord du steamer *Sentinel* a été condamné à $100.

Cour Suprême.—Juge Bermudez.
—La Ville contre le Crescent City R. R. Co. en recouvrement de $281,418 75.

Le tribunal déclare que la ville ne peut réclamer à la fois les taxes et le boni. Le jugement est confirmé en faveur du défendeur.

Sommaire : Tout jugement en faveur d'un défendeur qui plaide la prescription et la prématurité contre certaines prétentions du demandeur et qui le déboute quant au reste, est un jugement définitif qui met fin au procès jusqu'à un certain point et devient res judicata s'il n'y est point fait appel durant la période d'un an qui suit la date de la signature. Un appel à son jugement rendu selon la légitimité de la demande n'implique pas la révision du jugement précédent qui annule les autres parties de la demande.

Une corporation municipale qui signe un contrat selon lequel un boni sera payé au lieu de taxes par une compagnie à laquelle elle a accordé certains privilèges, ne peut après avoir décidé de faire remise du boni pour percevoir la taxe, et après avoir perçu la dite taxe, intenter des poursuites en recouvrement du dit boni ; si vrai soit-il que l'exemption de taxes était illégale, elle ne peut réclamer les deux. Jugement confirmé.

L'Etat ex-rel Joe Raymond contre le juge de la cour civile de district de la paroisse d'Orléans. Le demandeur demande l'émission d'un mandamus obligeant le juge de la cour civile à lui accorder une injonction qu'il lui a refusée.

Résumé. Dans l'exercice de ses fonctions de révision des jugements des tribunaux inférieurs la Cour Suprême ne peut émettre un mandamus pour obliger un juge de district à accorder une injonction préliminaire qu'il a refusée dans un procès pour de l'argent, lorsque le procès ne peut être rangé dans la catégorie de ceux mentionnés dans le Code de Pratique, dans lesquels le juge ne peut refuser, et aussi lorsque le but de l'injonction provisoire n'est point de maintenir le demandeur en possession mais d'évincer le défendeur et de mettre en son lieu et place le demandeur avant le jugement de l'affaire selon la légitimité de sa pétition.—La demande est rejetée.

L'Etat de la Louisiane contre Dominique Natal. Le défendeur cherche à faire renverser le jugement d'une Cour de recorder par lequel il est condamné à payer une amende, à défaut du paiement de laquelle il sera emprisonné pour violation de l'ordonnance relative aux marchés privés.

Sommaire.—Une corporation municipale a le pouvoir de signer un contrat avec un individu pour l'autoriser à construire un marché, à louer des étals et percevoir des revenus, durant une période spécifiée, avec cette clause, que le terrain qui lui appartient et les constructions qui y seront faites deviendront la propriété de la ville et qu'à l'expiration du délai fixé le tout lui sera laissé en bon état.

Le terrain et la construction deviennent propriété municipale à la signature du contrat et la possession devient absolue à l'expiration du dit contrat. Le marché ainsi construit est un marché public et tout marché privé établi en deçà de la limite de six îlets est ouvert en violation de la loi. Jugement confirmé.

Juge Poché.

Texas and Pacific Railway Company contre la Southern Pacific Company.

Le but des demandeurs est d'obtenir l'exécution d'une clause incluse dans un contrat entre les deux corporations, passé le 26 novembre 1881, et modifié le 18 février 1885. Le contrat a été signé d'une part par plusieurs compagnies de chemins de fer du Texas et de la Louisiane, alors sous le contrôle de C. P. Huntington, de New York, et représentées par lui ; d'autre part, par de semblables corporations opérant en Louisiane et au Texas, alors sous le contrôle de Jay Gould, de New York, qui a agi au nom des dites compagnies.

Le contrat avait pour objet de régler certaines contestations existant entre les compagnies représentées par Huntington et celles représentées par Gould, et de mettre fin aux procès auxquels donnait ce désaccord.

La pétition des demandeurs est basée sur la réclamation de la différence des bénéfices réalisés par la compagnie du défendeur du 1er novembre 1884 au 31 mars 1887, laquelle différence s'élève à $350,717 78, de mars 1887 à janvier 1888 elle s'élève à $200,000 ; ils réclament, en outre, dans les mêmes conditions $5,849 49, sur les bénéfices provenant de certaine ligne du Mexique.

Le jugement de la cour inférieure en faveur du défendeur est confirmé, mais le demandeur maintient ses paiements basés sur l'illégalité du contrat.

Résumé—Tous contrats qui ont une tendance à supprimer la compétition, ou créer ou développer le monopole en vue d'augmenter déraisonnablement la valeur des marchandises sont contraires à l'intérêt public et dès lors ils ne peuvent conférer aux parties liées par ces contrats aucun droit que les tribunaux puissent reconnaître et défendre.

Deux compagnies de chemin de fer qui ont chacune une ligne de communication directe et distincte entre deux points donnés, sont considérées comme deux concurrentes pour le trafic entre ces deux points.

Un contrat par lequel ces deux compagnies décident de partager leurs bénéfices sur le trafic entre certains points qu'elles desservaient auparavant en se faisant concurrence, est contraire à l'intérêt public et ne peut en demander l'exécution devant les Cours.

En rendant leurs décisions, les tribunaux se prononcent pour l'annulation du contrat, objet du litige, ils s'abstiennent simplement de s'en occuper ou de faire prévaloir certains droits reconnus par ces contrats. Jugement confirmé.

Juge Fenner.

Alphonse Le Blanc et autres contre Wm Robertson et autres.—Appel à un jugement de la Cour de District d'Ibérie. Jugement renversé. Prescription maintenue.

Searing Taylor contre la Ville. Appel à un jugement de la Cour de District. L'argument relatif à la prescription est accepté.

J. L. Bécut contre la Ville. Jugement amendé.

L'Etat contre Mary Lyon. La demande d'appel est rejetée.

Juge Watkins.

Cohn & Fellelson contre C. H. Parker. Jugement en faveur du défendeur confirmé.

L'Etat contre Isaiah Dent. Jugement confirmé.

Cour Civile de District.—Robt Thomas contre C. Schaller. Le demandeur est débouté.

Teutonia Insurance Co. contre Marie C. Godfrey, pour $250.

Le même contre Jos. H. St-Cyr, pour $260.

L. Lowenstein contre R. H. Weber, pour $367 50.

Teutonia Insurance Co., contre Vve Julie Lohn, pour $500, contre R. G. Godfrey, pour $200.

Gustave C. Sirnet contre la N. O. Fort Jackson and Grand Isle R. R. Co., en $12,500 de dommages pour avoir empiété sur sa propriété sans son autorisation.

Fritz Jahnke, contre la Southern Express Co., en $350 de dommages pour un piano endommagé en transit.

Cour Criminelle.—Andrew Jackson, coups et blessures, 6 mois de pénitencier.

Henry Davis—Voies de fait. Frank Dellone—Larcin. Ordonnances de non lieu.

Première cour de recorder.—M. B. Edwards, accusé de diffamation par Adolphe Keitel, a été acquitté par le juge Murphy.

Deuxième Cour de Recorder.—Virginie Rodriguez, qui sur l'ordre du juge Marr avait été retirée de la maison de refuge, a été de nouveau arrêtée samedi soir, dans la même maison de prostitution, rue des Remparts No 137, et hier, amenée devant le juge Droux qui l'a envoyé en détention afin de réfléchir au parti qu'il doit prendre.

Un avertissement.—Le maire a reçu hier de Toledo, O., une lettre dans laquelle un employé de la compagnie d'assurances Continental de Toledo lui conseille de faire prévenir les compagnies d'assurances, par les journaux, de l'arrivée probable à la Nlle-Orléans vers le 15 ou le 16 d'un juif à moustaches noires, mesurant 5 pieds, ayant une femme et 5 enfants et qui se prétend carrossier. Il n'a vécu que d'incendies à Toledo et si l'on n'a pas l'œil sur lui, les compagnies d'assurances auront paraît-il à payer des dommages sur son mobilier d'ici à deux ou trois mois.

Tentative de vol—Un étranger du nom de Sam Keele a pénétré, dimanche matin à 2 h., chez l'agent Dolhonde, et a rencontré celui-ci qu'il croyait endormi. Il a pris immédiatement la fuite mais l'agent lui a donné la chasse et l'a emmené au poste. Hier matin il a été condamné à $10 ou 30 jours par le juge Droux.

New Lusitanos.—L'Association de Bienfaisance des New Lusitanos a célébré, dimanche, son trente-unième anniversaire d'une façon très brillante par une parade, suivie d'un magnifique banquet. Dans le programme de la journée entrait aussi la bénédiction d'une nouvelle bannière qui a été bénite à la Cathédrale St-Louis par le Rév. Père Mignot. Le parrain était M. Chas. Desporte, fils du vice-président, et la marraine, Mlle Marie Cipriani, fille du président, qui a offert une jolie couronne qui a été attachée à la hampe de la bannière.

Au sortir de l'Eglise on s'est rendu chez le trésorier M. J. Pamila où des rafraîchissements ont été servis, puis à la salle du banquet après lequel on s'est séparé gaîment. Les officiers de l'Association sont :

Président, L. Cipriani ; Vice-présidents, C. A. Desporte, J. Houlihan ; Secrétaire, Jos. Rojas ; Trésorier, Jos. Pamila ; Collecteur, H. D. Coman ; Grand marshal, John Uncess.

La santé de M. Davis.—L'état de l'ex-président Davis, arrivé ici malade, souffrant d'une bronchite, n'a pas laissé que de causer une grande inquiétude à ses nombreux amis qui avec impatience espèrent et attendent son rétablissement.

Le Dr S. Chaillé, qui le soigne à la résidence de M. J. U. Payne, espère, grâce à l'extraordinaire vitalité de son malade, pouvoir le sauver, mais il ne cache pas que son état soit grave. Une légère amélioration s'est manifestée dans la journée d'hier.

Accident.—Hier soir, à 6 heures, un nommé Tony Christine, âgé de 49 ans, et habitant encoignure St-Pierre et Claiborne, a été atteint au côté droit de la poitrine par le brancard d'un jumper conduit par C. T. Adolph, habitant 221 rue St-Pierre. Il a été en outre renversé et a reçu des contusions et des lésions internes que les étudiants ont déclaré graves. L'accident a eu lieu encoignure St-Pierre et Robertson.

M. Christine a refusé de poursuivre M. Adolph.

Autre accident.—Hier soir à 4 h. Edward Lohnson, âgé de 9 ans, a été envoyé de la paroisse St-Bernard par le train du Shell Beach et amené à l'hôpital à son arrivée. L'enfant a été blessé accidentellement à la tête d'un coup de fusil, par un nègre du nom de Thos Hamilton qui maniait imprudemment un fusil.

Rixe.—Hier soir, à 2 heures 30 de l'après-midi, une rixe a eu lieu rue de la Douane, No 221, entre deux négresses, Emma Hill et Célestine Paul qui a frappé et blessé la première à la main avec une ardoise.

Suicide.—Hier à midi, sur la ligne de Fort Espagnol, entre le Chemin de la Métairie et le canal Butler, un nommé Auguste Henri, âgé de 62 ans, s'est tué instantanément d'un coup de revolver au côté gauche de la poitrine.

Le Feu.—Hier, à midi, le feu a causé $30 de dommages au double cottage Nos 12 et 14 rue Félicité, occupé par M. Robert Johnson.

—A 4 heures P. M., un tuyau de cheminée en mauvais état a mis le feu dans une chambre de l'immeuble sis rue Roberson, entre Laharpe et Columbus, et occupé par M. Boyard, qui y tient une grocerie et bar-room. Dommage, $10.

—A 5 heures 30 P. M., le feu a pris dans une cuisine et a causé $25 de dégâts à l'immeuble occupé par Mme Alexander Smith, rue de Chartres entre Mazant et France. Le feu a été éteint par les voisins sans qu'il eut été nécessaire de donner l'alarme. Mme Smith attribue ce commencement d'incendie à une main criminelle.

L'éclairage électrique—On se plaint hautement et constamment de l'insuffisance de l'éclairage électrique de nos rues du second district ; nous devons dire que les plaintes à ce sujet sont générales et de tous les jours. Il se passe rarement une semaine, sans que nous n'ayons à constater quelques doléances à ce propos.

Nous avons longtemps gardé le silence, espérant, contre toute espérance, que la situation s'améliorerait. Il n'en est rien, les choses ne font au contraire qu'empirer. Il devient inquiétant de sortir, la nuit ; on risque à chaque instant de se casser le cou, de se briser un bras ou une jambe ; les occasions de danger sont d'autant plus fréquentes que, par suite de la liberté laissée à chacun de balayer ou d'exhausser son trottoir à sa guise, sans tenir compte du niveau de celui du voisin.

Nos rues offrent une suite d'escaliers de terrain qui se renouvellent à chaque pas. La nuit arrivée et les magasins une fois fermés, on n'ose plus s'aventurer dans les rues du second district, sans s'exposer à une foule de mésaventures extrêmement désagréables. Nous ne parlons pas seulement, ici, de ceux qui voyagent la nuit, pour leur plaisir, ou revenant d'une soirée ou du spectacle, mais de ceux qui sont obligés de courir les rues pour affaires publiques, tels que les journalistes, les reporters, les hommes qui s'occupent d'approvisionner nos marchés. Pour ces hommes-là, qui sont fort intéressants, attendu qu'ils rendent de véritables services à la communauté, la besogne devient un véritable supplice, et ils auraient parfaitement le droit de faire grève, pour cause d'insécurité dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce qu'il y a de plus triste à signaler, c'est qu'il n'en est pas de même dans tous les districts—le premier, le quatrième sont l'objet de soins particuliers. Les lanternes électriques y sont bien entretenues, on veille à ce qu'aucune ne s'éteigne, à ce que la lumière en soit constante ; mais on ne fait aucune attention à celles du second district, qui est, paraît-il, une quantité négligeable.

Il faut absolument mettre un terme à cet état de choses. Le quartier français a des représentants au Conseil de ville, tout aussi bien que les quartiers américains. Qu'y font-ils donc ? Pourquoi ne s'occupent-ils nullement des intérêts de leurs mandants ? est-ce que le Second District ne paie pas ses taxes aussi bien que le Premier et le Quatrième ? Est-ce que la rue de Chartres, par exemple, ou la rue Royale, n'a pas droit à un éclairage convenable, tout aussi bien que la rue St-Charles et la rue du Camp ?

Nous n'en dirons pas d'avantage aujourd'hui, espérant bien que l'avertissement sera entendu ; mais nous sommes parfaitement déterminés à revenir à la charge, à protester, jusqu'à ce que l'on ait fait droit à nos justes réclamations.

Comité des Cinquante.—De ce qu'un abus de l'annonce convoquant la colonie Française à la Salle de l'Union, le dimanche 1er décembre, on avait omis la rubrique "*Comité des Cinquante*," on a cru qu'il ne s'agissait que d'une convocation faite par le sous-comité de l'Histoire. C'est une erreur puisque la convocation est signée du Président Jacquelin et du Secrétaire Grégoire. (Voir, du reste, l'annonce de ce matin.)

Pérégrinations.—Hier matin un [illegible] de l'Ecurie située encoignure Gravier et Remparts s'est échappé et a mordu au mollet gauche un enfant de 7 ans, Mathieu Huff, habitant rue des Remparts, No 47. L'enfant a été secouru par deux garçons d'écurie qui ont enlevé le cheval.

—Grande déception, hier à la douane où l'on attendait le collecteur. Celui-ci est resté sur sa plantation Magnolia.

—Dimanche soir, les détectives Pecora et Rancé, qui passaient rue Claiborne, entre Bienville et Conti, ont été attirés par les cris d'une femme poursuivie par son mari, un nommé Tony Costillo, qui voulait la battre. Il a été condamné à $10 ou 30 jours.

—Hier, à midi, une alarme inutile a été donnée à la boîte 23 par Mme Gardner, pour un feu de cheminée, encoignure Jackson et Cinquième.

Labiche avait horreur, et de la musique et du ballet.

—Mon rêve, disait-il, serait une musique qui rendrait sourd, et un ballet qui rendrait myope. De sorte qu'on ne verrait plus le ballet et qu'on n'entendrait plus la musique !

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Déposition formelle de Dom Pedro, empereur du Brésil.

Lima, via Galveston, 17 novembre—Les dernières nouvelles reçues de Rio Janeiro, en date du 16 novembre, 9:55 P. M., disent que la province de Bahia est opposée à la révolution. Le vicomte Ouro Preto, ex-ministre de l'intérieur, et M. Mavancka, un banquier, ont été arrêtés. On se méfie de l'empereur.

Le gouvernement provisoire a aboli la monarchie. La Commission révolutionnaire a adressé une lettre à l'empereur, lui enjoignant de quitter le pays dans les vingt-quatre heures.

L'empereur partira par le steamer *Alagoas*, escorté du cuirassé *Riachuelo*.

La république brésilienne donnera à l'empereur une certaine somme pour vivre en Europe.

La Commission révolutionnaire a prêté serment devant la Chambre de la municipalité.

La république est un fait accompli ; un grand enthousiasme règne ici.

L'ex-empereur s'embarque pour Lisbonne.

Londres, 17 novembre.—La légation brésilienne en cette ville n'a reçu aucun avis officiel de Rio Janeiro.

Une dépêche de Rio Janeiro dit :

"Dom Pedro a quitté le Brésil. Il est parti directement pour Lisbonne.

Avant son départ l'empereur a été formellement notifié de sa déposition ; il a été aussi informé que sa liste civile serait continuée.

La province de Bahia s'oppose à la république, mais presque toutes les autres ont formulé leur adhésion au nouveau régime.

Le Dr Barbosa, le nouveau ministre des finances, annonce que tous les contrats conclus par le gouvernement impérial seront respectés, remplis. La ville est tranquille. Le renversement de la monarchie a temporairement paralysé les affaires. Dans les différentes banques rien ne se fait.

L'ex-premier ministre exilé.

Oporto, 17 novembre.—Une dépêche de Rio Janeiro au *Commercio*, d'Oporto, dit que l'ex-premier ministre du Brésil a reçu l'ordre de quitter le pays, et qu'il partira immédiatement à bord de *Bahia*.

Plans des révolutionnaires.

Londres, 17 novembre.—Le correspondant parisien du *Daily News* écrit : Le conseil républicain à Rio Janeiro décida, il y a quelques mois, que l'anniversaire de la révolution française serait l'occasion la plus propice pour proclamer une république.

Les chefs du parti étaient si sûrs du succès qu'ils commandèrent en ville un certain nombre de drapeaux républicains. Sur le nouveau drapeau, le bonnet phrygien remplace la couronne impériale.

"On rapporte que Dom Pedro a dit récemment à son premier ministre, que, dans son opinion, le gouvernement n'avait pas longtemps à vivre. Une des causes qui ont amené la révolution est la mesure tyrannique à laquelle a eu recours le gouvernement pour faire élire ses candidats aux récentes élections ; plusieurs électeurs ont même été arrêtés et emprisonnés."

Le ministre brésilien à Paris.

Paris, 17 novembre.—Le ministre du Brésil en cette ville dit qu'il est étonné de voir plusieurs ardents monarchistes, qu'il croyait incapables d'un acte de trahison, figurer parmi les chefs de la révolution brésilienne. Il est d'opinion que les républicains ne sont pas en majorité ; que l'empereur est universellement aimé ; que le général Da Fonseca a beaucoup de prestige et est populaire avec l'armée et que M. Benjamin Constant n'a guère d'importance comme homme politique.

Le fils du ministre repousse l'idée que la question de l'esclavage ait eu rien de commun avec ce mouvement. Les républicains, a-t-il dit, ont appuyé l'émancipation des esclaves. Une révolution était prévue, mais on pensait que ce mouvement n'aurait eu lieu qu'après la mort de l'empereur.

Les Portugais sympathisent avec les Brésiliens.

Bruxelles, 17 novembre—*L'Indépendance Belge* publie une dépêche qui dit : "Le renversement de la monarchie brésilienne est regardé comme définitif.

Le peuple portugais sympathise avec les brésiliens. De semblables événements sont possibles au Portugal."

La corvette *Bartholomeu Dias* a reçu l'ordre de se rendre au Brésil.

La Gazette de Cologne.

Berlin, 17 novembre.—Commentant sur le chaos qui en résultera probablement à Rio Janeiro, la *Gazette de Cologne* dit ; M. Blaine résistera peu à la tentation de faire peser l'influence des Etats Unis sur les destinées de la nouvelle république du Sud-Amérique.

Londres, 18 novembre—Des dépêches reçues ici cette après-midi, de Rio Janeiro, confirment la nouvelle que la proclamation de la république a été accueillie sans opposition.

New York, 18 novembre—Un correspondant du *Times*, à Rio Janeiro, a envoyé hier soir le télégramme suivant : "Les Etats unis du Brésil, constituent une république fédérée des diverses provinces de l'empire gouverné par Dom Pedro durant de bien longues années, ne forment plus qu'une République. La nouvelle république est aujourd'hui reconnue par toutes les dites provinces à l'exception de Bahia.

L'ex-empereur Dom Pédro est en route pour le Portugal, ayant accepté la situation actuelle sans y avoir fait la moindre résistance. Le drapeau de la nouvelle république vient d'être adopté, et le Brésil est aussi paisible aujourd'hui qu'aux jours de la monarchie. Le renversement de l'Empire a été accompli sans qu'il y ait eu une seule victime à déplorer et le nouveau gouvernement poursuit son œuvre sans encombre.

Dom Pédro s'est rendu aux conditions imposées par le nouveau gouvernement d'avoir à quitter le pays dans les 24 heures après en avoir reçu avis en son palais de Pétropolis.

On lui a offert la somme de $2,500,000 comptant et une pension annuelle de $450,000 qui sera placée sur la liste civile de la nouvelle république. Il a accepté sans retard cette proposition et s'est rendu immédiatement à Rio Janeiro avec sa famille, hier soir, afin de prendre passage sur le steamer qui l'attendait pour le conduire à Lisbonne.

La famille impériale s'est embarquée à 3 heures ce matin, à bord de la canonnière *Parnahyba*, ayant à son mât le drapeau impérial. Dom Pedro et sa suite ont été ensuite transférés sur le *Alagoas* qui était escorté par le croiseur *Riachuelo*.

Dom Pedro et sa suite vont en exil perpétuel, et leur absence du pays est considérée par les chefs de la République comme essentielle à la paix et à la prospérité du nouveau gouvernement.

Londres, 18 novembre.—Le Dr Barbosa, le nouveau ministre des finances du Brésil, a envoyé la dépêche suivante au ministre brésilien en cette ville.

"Le gouvernement est constitué comme Etats-Unis du Brésil. La monarchie a été renversée et Dom Pedro et sa famille ont quitté le pays. La paix et la satisfaction générale en sont le résultat. La république reconnaît et approuve tous les engagements, contrats, etc., encourus par le gouvernement déchu.

Lisbonne, 18 novembre—Nombre de télégrammes d'un caractère privé ne sont pas d'accord sur le nom du navire sur lequel s'est embarqué l'ex-empereur Dom Pédro.

Ils déclarent cependant, que celui-ci a été l'objet de démonstrations sympathiques de la part du peuple et du gouvernement provisoire.

WASHINGTON.

La révolution est, croit-on, un mouvement militaire et non populaire.

Washington, D. C., 17 novembre.—Les membres de la légation brésilienne sont toujours sans nouvelles directes de leur pays, relativement à la situation des affaires à Rio Janeiro.

Ils pensaient recevoir des nouvelles aujourd'hui, mais rien n'est venu, à part un télégramme non-officiel au département d'Etat des Etats-Unis.

Le secrétaire Blaine a déclaré, cette après-midi, n'avoir reçu qu'une dépêche de Rio, laquelle confirme simplement celles de la presse. La dite dépêche porte en substance que l'armée et la marine marchent avec les insurgés ; qu'un gouvernement provisoire a été formé et que l'empereur est prisonnier dans son propre palais.

Un Brésilien qui est bien au courant des affaires de son pays, et qui est à la hauteur de la situation, a dit cette après-midi :

"Je crois que le mouvement a eu lieu et que la capitale est en effet entre les mains des insurgés ; mais je doute aussi que ce nouveau gouvernement soit stable. Nous avons besoin d'avoir plus d'informations au sujet du personnel du nouveau gouvernement proclamé pour avoir confiance en sa permanence. Je pense que c'est là un mouvement militaire, appuyé par quelques milliers de citoyens seulement. Lorsqu'on aura des nouvelles des provinces, une réaction se produira bien certainement.

Les noms de ceux qui ont été annoncés comme étant à la tête des affaires, sont tous des noms de républicains et d'hommes, qui ne sont point haut placés.

Le ministère est composé presque d'avocats et de journalistes.

Je ne crois pas qu'ils obtiennent la confiance du peuple. Si nous trouvions là quelques uns des vieux chefs des affaires brésiliennes mêlés au mouvement, il en irait tout autrement, mais je ne rencontre parmi eux que des individus, connus déjà comme républicains.

Un mouvement populaire en faveur d'une république ne peut pas se faire dans une seule nuit, et cela sans avertissement. Les dernières élections indiquent que le parti républicain n'a nommé que deux de ses candidats, et l'élection a été faite loyalement. Tout cela ne révèle pas une opinion en faveur d'une république.

Les insurgés se sont emparés de la capitale et du chef de la nation ; et comme ils ont avec eux la marine, ils contrôlent tous les moyens de communication.

Il existe indubitablement une censure du service du câble et la compagnie a été notifiée que ses fils seraient coupés à moins qu'elle ne soumette tous les télégrammes avant que ceux-ci ne soient envoyés. Je voudrais savoir un peu ce que font les partisans de l'empire et avoir des nouvelles des diverses provinces.

Si vous êtes un Américain résident à Rio et que vous entendiez dire que, par un mouvement subit et habile, une garnison de quelques citoyens ont capturé les détachements, emprisonné le président et son cabinet et qu'ils ont établi un gouvernement, vous voudriez savoir ce que peuvent la Virginie, New York, la Pennsylvanie, l'Ohio et autres Etats, venant d'être assurés que le nouveau gouvernement se maintiendra. J'ai la conviction que nous sommes en présence d'un mouvement militaire qui n'est pas appuyé par plus de 500 citoyens.

Trois membres du nouveau cabinet sont des journalistes. Le président du cabinet, M. Deodoro Da Fonseca, et le ministre de la guerre, M. Benjamin Constant, sont des soldats, et les trois autres des avocats.

M. Jetirano Bocayuva est regardé comme le chef du mouvement révolutionnaire. Il est rédacteur du journal *El Pais*, feuille à Rio Janeiro, et est, dit-on, un écrivain de talent. M. Bocayuva a toujours été républicain et travail depuis longtemps à établir la république.

M. Benjamin Constant, le ministre de la guerre, était professeur à l'école polytechnique et membre du board des ingénieurs de l'armée.

Le nouveau gouvernement annoncé dans les Postes.

Rio Janeiro, 18 novembre.—Le nouveau gouvernement a annoncé qu'il maintiendrait l'ordre. Il prépare une circulaire aux gouvernements étrangers relativement au renversement de l'empire ; elle sera transmise à l'étranger par le câble et par l'intermédiaire des représentants brésiliens.

La province de Bahia a annoncé son adhésion à la république. Les nouvelles reçues des autres provinces indiquent que celles-ci sont en faveur d'une forme républicaine de gouvernement.

Conférence maritime internationale.

Washington, D. C. 18 novembre—A la session d'aujourd'hui de la conférence maritime, l'amiral Viel, du Chili, a annoncé qu'il était chargé par les capitaines Goñi et Macvity, délégués du Brésil, de déclarer que, l'état actuel des affaires dans leur pays, ils ne siégeraient pas plus longtemps au sein de la conférence.

FRANCE.

Le Président Carnot.

Paris, 18 novembre.—Le président Carnot a conféré la décoration de la Légion d'honneur sur les officiers allemands qui ont pris part au transport des restes de ses ancêtres sur le sol de la France.

Bourse française.

Paris, 18 novembre. — Le trois pour cent est coté à 87 francs 70 centimes.

Mgr Satolli.

Londres, 17 novembre—Le correspondant du journal *Chronicle* à Rome dit : Mgr Satolli écrit au Vatican que les catholiques d'Amérique sont opposés à une représentation du gouvernement au Vatican. Ils préfèrent traiter directement avec le Saint Siège, mais il croit qu'on peut surmonter la difficulté.

M. Nolleau refuse le portefeuille du ministère de l'Instruction publique.

Bucharest, 18 novembre.—M. Holban ayant refusé d'accepter le portefeuille de ministre de l'instruction publique, M. Rosetto, ministre de la justice, continuera à agir comme ministre intérimaire de l'intérieur.

Expulsion d'étudiants.

St Pétersbourg, 18 novembre.—Seize étudiants de l'Académie militaire de médecine ont été rayés des cadres pour avoir assisté au service funèbre de M. Scheraleshisky, nihiliste, décédé récemment.

Le Prince Léonid.

Pesth, 18 novembre—Le *Pester Lloyd* publie un démenti semi-officiel aux rapports qui déclaraient que le cabinet autrichien s'était engagé à reconnaître le prince Ferdinand comme souverain de la Bulgarie.

LA LONGÉVITÉ DES ARBRES.—Ceux qui s'intéressent à la longévité des arbres, qui aiment à contempler les géants vénérables de nos forêts, ne liront pas sans intérêt les chiffres que publie l'administration forestière allemande.

Les forestiers d'outre-Rhin assignent au pin 500 et 700 ans comme maximum, 425 ans au sapin argenté, 275 au mélèze, 245 ans au hêtre rouge, 210 ans au tremble, 200 ans au bouleau, 170 ans au frêne, 145 ans à l'aune, et 130 ans à l'orme. Le cœur des chênes commence à se corrompre vers 300 ans, seul le chêne rouvre échappe à cette loi, et il en existe un âgé de 410 ans, près d'Aschaffenburg, en Allemagne.

Sans parler des chênes si connus de la forêt de Fontainebleau, il est bon de signaler quelques cas particuliers de longévité extraordinaire.

Un *Washingtonia gigantea* abattu à Calaveras (Amérique), mesurait 118 mètres de haut, 16 mètres de diamètre au pied, 4 m. 75 à 32 mètres au-dessus du sol, et avait vécu 3,000 ans.

On voit, à Caphyse (Arcadie), un platane qui passe pendant longtemps pour être celui dont l'historien Pausanias parlait au deuxième siècle.

De Candolle évaluait à 3,000 ans l'âge de l'if de Braburn, dans ce même comté de Kent, et n'attribuait pas beaucoup moins à un autre if, celui de Fortingal, en Ecosse.

Hildesheim, en Hanovre, possède son célèbre églantier, le plus vieux qui soit au monde. Charlemagne lui-même l'aurait planté, il y a plus de mille ans, en commémoration de l'ambassade reçue du calife des Mille et une Nuits, Haroun al Raschid. En 818, Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, fit construire une chapelle ayant son autel placé au-dessus des racines de l'églantier. La tige de ce doyen des rosiers a 5 centimètres de diamètre, et 8 m. 50 de haut. Les branches palissées contre le chevet de la chapelle, couvrent une surface de 11 mètres carrés. Il porte encore, chaque année, une grande quantité de fleurs.

Nous nous arrêtons, non point qu'il n'y ait d'autres exemples à fournir, mais parce qu'il est une limite à tout et que nous ne voulons point l'enfreindre.

—"Et ce "un Tel", le voilà réduit !"
—"Va-t-il avoir une attitude un peu plus digne,—et ne plus nous donner le spectacle de ses turpitudes habituelles ?"
"Lui ! allons donc ! C'est un homme qui payerait pour se vendre."

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 2 Lim. Ex...7:00 am	No 4 Fast Mail..7:00 am
No 3 Const......9:00 am	No 6 Const.......2:40 pm
No 1 Fast Ex. 12:40 pm	No 2 Lim. Ex....3:15 pm
Mixed, No 73..6:10 pm	

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen.......9:15 am
No 3 Chic.and	No 4 St.Louis
N. O. Lim....7:30 am	and Chic. Ex.....5:00 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 53 California Express.......7:00 pm	No 51 California Express.......[illegible]
No 54 R. R. Local.........10:25 am	No 53 R. R. Local.........[illegible]

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited.11:00 am	No 2 Limited....[illegible]
No 3 Fast line..6:30 am	No 6 Fastline...7:15 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No 1..........9:00 am	No 2..........[illegible]
No 3..........5:55 pm	No 4..........[illegible]
No 5..........10:10 pm	No 6..........[illegible]

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

No 19 Califor...2:45 pm	No 20 Califor...11:40 am
No 17 Local.....[illegible]	No 18 Local.....7:30 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAIL ROAD.

Tous les jours excepté le dimanche 6.00 a. m., 4.00 p.m., 6.10 pm. Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache : 6.00 a.m., 5.00 p.m.

Dimanches seulement—Shell Beach—9.00 am, 10.30a.m., 3.10 pm. Dimanches seulement—6.00am., 4.00pm.

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS COVINGTON.

Le dimanche.
Arrivée......7:50 pm | Départ.........7:30 am
Tous les jours excepté le dimanche.
Arrivée......9.40 am | Départ.........4.00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MARDI, 19 NOVEMBRE 1889.

Grand Lake—PARGOUD, à 5 P M
Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 12 M
Donaldsonville—WHISPER, à 12 M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 3 P M
Plaquemine—JESSE K. BELL, à 12 M
St-Louis—CITY OF NEW ORLEANS, à 5 P M

MERCREDI, 20 NOVEMBRE 1889.

Vicksburg—LAURA LEE, à 5 P M
Bayou Têche—TECHE, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Rivière Rouge—DANUBE, à 5 P M
Rivière Rouge—DACOTAH, à 5 P M
Pointe Houmas—MARY E. COMEAUX, à 11 A M
Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 12 M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M
Atchafalaya—ALTO, à 5 P M
Atchafalaya—H J DICKEY, à 5 P M
Ouachita River—ST-JOHN, à 5 P M
Cincinnati—GUIDING STAR, à 5 P M

Fleuve et rivières.

Memphis, 18 nov.—Le fleuve monte. Temps couvert et frais. Descendant, F H Frable pour l'Ohio ; Golden Rule pour la Nlle-Orléans.

Caire, 18 novembre—Le fleuve a 22 pieds 8 pouces et monte. Temps couvert et frais.

Caire, 18 nov., soir—Le fleuve a 24 pieds et monte. Temps couvert et frais.

Louisville, 18 novembre—La rivière monte —10 pieds 1 pouce aux chutes, 12 pieds 8 pouces dans le canal. Temps couvert et frais. Arrivés, Ohio de Memphis. Départs, Ohio pour Cincinnati ; Mary Houston pour la Nlle-Orléans.

Le soir—La rivière baisse—10 pieds aux chutes ; 12 pieds 4 pouces dans le canal. Temps couvert et pluvieux.

Evansville, 18 novembre—La rivière 26 pieds et monte. Temps couvert.

Evansville, 18 nov., soir—La rivière a 26 pieds 4 pouces à l'étiage et monte. Pluie toute la journée.

Cincinnati, 18 novembre—La rivière a 30 pieds et baisse. Temps pluvieux.

Wheeling, 18 novembre—La rivière a 10 pieds 2 pouces et baisse. Temps clair et agréable.

Fonds.

Port Eads, 18 nov., 6 p m—Vent du nord, léger. Arrivés, steamship norvégien Albert [illegible], de Progreso ; hier soir, steamship anglais Ramphael, de Pena via Galveston, sur lest ; hier soir, steamship anglais Scots Gray, capitaine Hogan, de St Vincent, Cape de Verde, sur lest ; steamship anglais City of Manchester, capitaine Brophy, de St Vincent, Cape de Verde ; à 8.10 a m, steamship Chalmette, de New-York ; steamship anglais Joe Oteri Jr, capitaine Colette, de Truxillo ; à 1 p m, steamship anglais Clara, de Sierra Leone, via Savannah ; à 10.30 a m, steamship Foxhall, capitaine Doane, de Port Limon.

Pas de départs.

Marchés

Paris, 18 nov.—Les rentes 3 pour cent 87 francs 70c.

Londres, 18 novembre, 12:30 p m—Consols à l'ouverture 97 1/16 au comptant et 97 1/8 à terme.

Londres, 18 nov., 4 p m—Consols à la clôture 96 15/16 au comptant et 97 1/8 à terme.

Havane, 18 novembre.—Or espagnol 236 1/2. Sucre calme.

Change stable—sur les Etats-Unis, 60 jours, or 9 1/2 à 9 3/4 de prime ; courte vue 10 1/4 de prime ; sur Londres 19 3/4 de prime, sur Paris 3 1/4 à 3 1/2 de prime.

Rio Janeiro, 16 nov.—Café—Regular first 6,200 reis par 10 kilos. Good seconde 5,840 reis. Recettes pendant la semaine 31,000 sacs ; achats pour le compte des Etats-Unis, 12,000 sacs ; expédié aux Etats-Unis 26,000 sacs ; stock 260,000 sacs.

Santos, 16 nov.—Café—Good average 5,800 reis par 10 kilos. Recettes pendant la semaine 55,000 sacs ; achats pour les Etats-Unis 12,000 sacs ; expédié aux Etats-Unis, 15,000 sacs ; stock 252,000 sacs.

Liverpool, 18 novembre Coton—Stable avec une bonne demande. Middling 5 11/16d. Ventes 10,000 balles, y compris 1000 pour la spéculation et l'exportation, et 7,800 balles coton américain.

New York, 18 nov.—Coton—calme. Middling Uplands 10 1/4. Middling Orleans 10 1/2. Ventes 46 balles.

Futures—fermes à l'ouverture.

Livraisons en novembre 10.14 ; décembre 10.11 ; janvier 10.09 ; février 10.16 ; mars 10.23 ; avril 10.30 ; mai 10.37 ; juin 10.45, juillet 10.51 ; août 10.56.

New-York 18 novembre—Coton. Middling Uplands 10 1/4 ; Middling Orleans 10 1/2. Ventes 106 balles.

Futures calmes à la clôture. Ventes 86,300 balles.

Livraisons en novembre 10.16 17 ; décembre 10.14 15 ; janvier 10.13 14. février 10.21 22 ; mars 10.26 27 ; avril 10.33 34 ; mai 10.40 41 ; juin 10.47 48 ; juillet 10.53 54 ; août 10.57 58.

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 18 NOVEMBRE 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Editor, Thomson, Liverpool.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Ursula, Pearson, Galveston.
Steamship (ang) Jos. Oteri, Jr, Colette, Truxillo, etc.
Steamship Chalmette, Percy, New-York.
Steamship (ang) City of Manchester, Brophy, St Vincent, Cape de Verde, sur lest.
Steamship (nor) Albert, Tollefsen, Progreso.
Steamship (ang) Foxhall, Doane, Port Limon.
Steamship (ang) Scots Gray, Hogan, St-Vincent Cape de Verde, sur lest.
Steamship (ang) Ramphael, ——, Pena, via Galveston, sur lest.
Steamship (ang) Clara, ——, Newport Wales, via Sierra Leone, etc.

BATEAUX A VAPEUR.

Lafourche Chariot, Bayou Goula.
G W Sentell, Marston, Breaux Landing.
Jesse K Bell, Lileaux, Plaquemine.
Laura Lee, Vicksburg.
City of New Orleans, Carter, St-Louis.
Belle of the Coast, Aiken, Bayou Goula.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—par steamship Editor—3040 balles coton 14,086 2524 boisseaux maïs en grenier et expéditions en transit.

IMPORTATIONS.

TRUXILLO—par steamship Jos Oteri Jr—12,817 [illegible] régimes figues bananes [illegible].

PORT LIMON—par steamship Foxhall—8000 régimes figues bananes J L Phipps & co.

BORDEAUX — par steamship Havre—[illegible] barriques vin [illegible] demi-barriques vin 145 caisses vin [illegible] caisses sardines 25 caisses conserves [illegible] [illegible] caisses liqueurs [illegible] [illegible] caisses eau-de-vie 79 barriques [illegible] vinaigre 50 barriques tartre 12 colis [illegible] [illegible] balles papier 4 caisses papier 64 colis [illegible] 430 boîtes chandelles 5 barriques huile [illegible] barriques vin 175 caisses vin 75 caisses [illegible] [illegible] caisses cuir 50 caisses vinaigre [illegible] [illegible] caisses fruits à l'eau de vie [illegible] caisses sardines 5 caisses porcelaine 24 caisses conserves 3 barils amandes Southern Pacific Co —35 caisses huile 71 caisses sardines 100 caisses vin 15 caisses eau de vie H Charnock—[illegible] caisses prunes 1122 caisses sardines 45 caisses huile 50 caisses vin 300 paniers huile à arôme—[illegible] caisses liqueurs L E Jung—25 caisses vin—[illegible] barriques vin [illegible] barriques vin Bassetti & Kique—1 caisse [illegible] P Rivière—222 caisses [illegible] 265 caisses sardines 25 caisses champignons 1 caisse truffes 25 barriques vin J Cadillon—7 barriques vin 2 demi-barriques vin 50 caisses vin 20 caisses eau minérale Schmidt & Ziegler—40 caisses [illegible] [illegible] champignons 66 caisses liqueurs 1 caisse [illegible] 150 caisses vin 19 barriques vin 5 caisses eau de vie Paul Gelpi & Bro—39 barriques vinaigre 100 caisses vinaigre 50 caisses vin [illegible] caisses cerises à l'eau de vie 2 caisses [illegible] 20 barils poisson A M & J Solari—3 caisses [illegible] F Gacquet—3 caisses vin 4 caisses [illegible] 3 caisses conserves J Aldigé—2 caisses conserves 2 caisses huile 2 caisses eau de vie 3 caisses champagne 10 barriques vin M Gillis—1 caisses vin R Devaux—450 caisses vin [illegible] Oohss—50 caisses huile F Lemarié & son —1 caisse [illegible] 3 barriques vin J [illegible] 25 barriques vin 50 caisses vin 100 caisses vinaigre EE Dubois—1 caisses vin B E Castandy [illegible] 25 caisses vin A Vignier—119 caisses vin J A Walker 60 caisses vin 150 caisses vermouth 10 caisses champagne 20 caisses eau de vie 50 caisses vinaigre 3 caisses conserves Texas & Pacific RR—40 caisses huile J B Woods—21 caisses [illegible] 2 barriques porcelaine J Meunier—5 caisses quincaillerie 1 caisse notions T Generelly —1 barriques vin Levi Marks—3 caisses médicaments E Bussanne—7 caisses médicaments E J Hart &co—1 caisse chapeaux D Mercier sons—1 caisse vêtements B Bouvier—2 barriques vin J Gerabed—5 caisses fruits Grenshy & Bunson—1 caisse truffes 11 caisses fruits à l'eau de vie 100 caisses vin Clark & Ramsden—80 caisses absinthe F Hollander &co—140 caisses fruits 50 paniers champagne 9 octaves eau de vie A Kiesel—450 cols vin et eau de vie M Payre—7 barriques vin 10 caisses bitters 3 caisses cartes 2 caisses papier Emery Loose H Moser &co—18 barils amandes [illegible].

Arrivages de produits.

BAYOU GOULA—par steamer Lafourche—8 sacs coton en graine 14 sacs graines coton 164 boucauts sucre 797 barils sucre 863 barils mélasse et fret assorti.

BRULEY LANDG—par steamer G W Sentell—78 boucauts sucre 151 barils sucre 415 barils mélasse et fret assorti.

PLAQUEMINE—par steamer Jesse K Bell—84 boucauts sucre 1255 barils sucre 962 barils mélasse 2 sacs coton en graine et fret assorti.

HOPE VILLA par steamer Louise—90 balles coton 173 sacs graine coton 1 boucaut sucre 1 baril sucre 6 barils mélasse 1 baril sirop 1 baril huile et fret assorti.

ST-LOUIS—par steamer City of New Orleans—110 balles coton 1215 sacs graines coton et fret assorti.

BAYOU GOULA—par steamer Belle of the Coast—370 boucauts sucre 342 barils sucre 739 barils mélasse et fret assorti.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—360 sacs riz brut et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY 3345 balles coton 318 balles filasse coton 7 wagons graines coton 357 sacs graines coton 2815 sacs riz brut 81 barils riz brut 166 boucauts sucre 2304 barils sucre 322 barils mélasse 3 wagons tourteaux 456 barils vin et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—6487 balles coton 18 wagons graines coton 400 sacs farine graine coton 211 sacs riz brut 312 barils sucre 31 barils sirop 71 barils mélasse et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—7523 balles coton 600 sacs graines coton 4462 sacs farine graine coton 1971 sacs tourteaux 2 wagons graines coton 6 wagons graine coton 57 boucauts sucre 454 barils sucre 61 barils mélasse et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—1556 balles coton et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—2208 balles coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—2447 balles coton 1 wagons graine coton et fret assorti.

Par le Télégraphe.

New York, 18 novembre 1889.

A J. B. Dedart, Agent.

Le steamship français La Champagne est arrivé au Havre à 3 heures ce matin.

A. FORGET.

New-York, 17 novembre 1889.

A J. B. Dedart, Agent.

Le steamship français La Gascogne était en vue de Fire Island, à 5 p m—arrivant.

C. C. WEST

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	
Angers	Brême	de dist. 47
Australia	Hambourg	3e dist. 31
Arcadia	Hambourg	2e dist. 31
Annie	Gênes	rue de
Andean	Liverpool	rue de
Bernard Hall	Liverpool	1er dist. 20
British Prince	Brême	1er dist. 26
Cadiz	Liverpool	3e dist. 33
Calabria	Brême	3e dist. 27
Carolina	Liverpool	3e dist. 42
Conde Wifredo	Barcelone et Cadix	3e dist. 26
Costa Rican	Liverpool	3e dist. 41
Grecian	Havre	3e dist. 12
Glenmore	Liverpool	de dist. 42
Helios	Liverpool	rue de
Hilarion	Liverpool	Pte Tier
Hannah [illegible]	Brême	3e dist. 42
El Monte	New York	Alger
Explorer	Liverpool	3e dist. 10
Hinchinbrook	Brême	3e dist. 32
Fort William	Brême	3e dist. 23
Glenfruin	Liverpool	Southport
Harrow	Brême	3e dist. 42
Henrietta H	Réval	rue de
Hutchinson	Brême	3e dist. 39
Karina	Hambourg	Alger
Lawrence k	Hambourg	Alger
Louisiana	New York	Gretna
Magda	Brême	3e dist. 8
Morehead	Liverpool	3e dist. 45
Ocean Prince	Réval	Pte Tier
Pedro	Liverpool	3e dist. 31
Professor Morse	En réparation	1er dist. 31
President Comme	Greytown	1er dit. 12
Robinia	Réval	1er dist. 20
S Pissoti	Truxillo	1er dist. 20
Tweenville	Havre	1er dist. 20
Whitney	Laid up	1er dist. 15
		rue de Alger

NAVIRES

Nettie Murphy	Dunkerque	1er dist. 21
Lydia Skolfield	Dunkerque	1er dist. 20

BARQUES.

Crown Prince	Havre	rue 7e
Prince Arthur	Havre	1er dist. 31
Nicholson	Port Natal	Southport

BRICKS.

Josefita	Progreso	3e dist. 21

GOELETTES.

Odein	....	3e dist. 12
Susie Oteri	....	1er dist. 12
Storm King	....	1er dist. 14
J W Dunn	Providence, RI	1er dist. 21

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Chalmette, Percy..........parti 12 nov
Steamship New Orleans, Crowell......parti 16 nov
Steamship Knickerbocker, Kemble.....parti 14 nov
Steamship El Mar, Southern..........parti 16 nov

PHILADELPHIE.

Goëlette Andrew Adams, Adams.......capé 26 oct

BRÊME.

Steamship Federation, Pinkham.......parti 26 oct

LIVERPOOL.

Steamship Inventor, Jones...........parti 16 oct
Steamship Californian, Pickthall....parti 12 nov
Steamship Professor, Keller.........parti 19 oct
Steamship Mariner, Black............parti 6 nov
Steamship Wm Cliff, Wisdom..........parti 24 oct
Steamship Venezuelan, Mighton.......parti 26 oct
Steamship Scholar, Edgar............parti 2 nov
Steamship Governor, Reynolds........parti 7 nov
Steamship West Indian, Bertie.......parti 7 nov
Steamship Jamaican, Edwards.........parti 9 nov
Steamship Architect, Bond...........parti 5 nov
Steamship Dolcoath, Gyles...........parti 9 nov
Steamship Discoverer Hughes.........parti 9 nov
Steamship Darien, Watson............parti 2 nov

LONDRES.

Steamship Caravan, Daggett..........parti 21 oct
Steamship Federation, Pinkham.......parti 6 nov

GLASGOW.

Steamship Pomeranian, Dalziel.......parti 1er nov

SHIELDS ANG.

Steamship Prosa, ——................parti 6 nov
Steamship Scotsman, ——..............parti 12 nov

CARDIFFE.

Steamship Vandewerck, ——...........parti 6 nov

ST-VINCENT, AP DE VERD.

Steamship City of Manchester, ——....parti 1er nov
Steamship Scots Gray, Hogan.........parti 1er nov

DARMOUTH.

Steamship Cadmaita, ——..............parti 29 oct

ANVERS

Steamship Havre, Laporte............parti 29 oct
Steamship Mozella, Mollière.........parti 6 nov

BORDEAUX.

Steamship Havre, Laporte............parti 25 oct
Steamship Mozella, Mollière.........parti 13 nov

RIVER PLATTE.

Steamship Cyrene, ——................parti 17 oct
Steamship Discovery, ——.............parti 21 oct

MONTEVIDEO.

Barque Sto Andi, Pedemo.............parti 6 oct

RIO DE JANEIRO.

Steamship Cyrene, ——................parti 20 oct
Steamship Thessaly, ——..............parti 1er nov
Steamship Dalemborn, ——.............parti 6 nov

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. Gonthier, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants :

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium : 263 mmgs. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents :

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive :
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible ;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat :

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

DESTRUCTION DES CHENILLES.—L'industrie a mis aujourd'hui à notre disposition un certain nombre d'agents toxiques, mortels pour les chenilles, et inoffensifs pour les plantes, étant suffisamment dilués d'eau ; ce sont : le pétrole, la benzine, le savon blanc ou noir (mais préférablement ce dernier), l'essence de térébenthine. Voici deux formules que l'on peut employer ; elles sont d'une préparation facile et d'une efficacité reconnue : eau, 100 litres ; savon noir, 2 kilogrammes ; pétrole ou benzine, 1 litre. Le savon est dissous à froid dans 16 à 20 litres d'eau ; on ajoute le pétrole ou la benzine en agitant fortement le liquide pour faciliter l'incorporation, puis on verse le complément d'eau nécessaire. La deuxième formule sera employée lorsque l'on aura laissé prendre aux chenilles un développement complet, si, par exemple, on a été empêché d'écheniller au 1er mai. Ce liquide agit avec plus de vigueur : eau, 100 litres ; savon noir, 2 kilogrammes ; jus de tabac à 13 degrés, 1 litre ; essence de térébenthine ou pétrole, 500 grammes. Procéder pour la préparation comme pour le mélange précédent.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de salon en bois de rose recouverts de brocatelle Solferino. Meubles de salon en noyer recouverts de soie solferino. Meubles de salon en noyer recouverts de brocatelle Bismarck. Pendule et candélabres en bronze. Meubles de salle à manger en chêne. Meubles de chambre à coucher Victoria en bois de rose. Lustres à gaz. Tables M. T. ; fauteuils et berceuses C. S. ; Prie-Dieu ; ornements de cheminée ; glaces ; armoire à glace ; chaises longues ; lavabos ; lits Victoria ; armoires ; nattes ; tapis, etc.

Succession des enfants mineurs de F. E. Buesque.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —Division E.—No 28,276.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 30 novembre 1889, à 10 heures et quart du matin, il sera vendu à l'encan au No 107 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 novembre 1889, pour compte de la dite succession à la demande de la maison ci-dessus, composant les meubles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant.
19 nov—19 23 26 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bashop et de sa femme.

No 28,149—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession.

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 128, borné par les rues d'Héméocourt, Lopez, Benton et Baudin, désigné comme lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Héméocourt sur 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 oct—27—2 9 16 23 30 nov

VENTE JUDICIAIRE

Propriétés dans le troisième et le sixième district.

Succession de Jules Laplace.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 28,797.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., absent par congé, en date du 16 octobre 1889, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Une moitié indivise de dix lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, Antonia, Hope et Law, désignés par les Nos 1 à 10 sur un plan dressé par John Schreiber, en date du 24 janvier 1836 et mesurant en pied français, les lots de 1 à 8, 30 pieds chacun de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur ; le lot No 1 formant le coin de la rue Law, et le lot No 8 le coin de la rue Hope ; les lots Nos 7 et 8 30 pieds chacun de face à la rue Hope sur 150 pieds de profondeur ; les lots Nos 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Antonia sur 120 pieds de profondeur.

2° Douze lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Agriculture et Abondance, désignés par les Nos 11 à 22, sur un plan dressé par E. A. d'Héméocourt, en date du 3 février 1848, déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, et mesurant, les lots Nos 13 à 21, 32 pieds chacun de face à la rue Union, sur 124 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur ; les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Agriculture, sur 156 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot No 22 mesure 31 pieds 11 pouces 8 lignes de face à la rue Union, sur une profondeur de 124 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue Abondance.

3° Vingt terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Abondance et Tresos, désignés par les numéros de 1 à 20, du carré No 1924, d'après un plan de A. Castaing en date du 20 avril 1846 et mesurant : le terrain Un 31 pieds 11 pouces 4 lignes rue Bourbon, sur 124 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Tresos ; les terrains de 2 à 9 inclusivement chacun 32 pieds de façade rue Bourbon, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur ; le terrain 10, 30 pieds, 11 pouces et 4 lignes de façade rue Bourbon, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Abondance ; les terrains 11 et 11, 30 pieds chacun de façade rue Abondance, sur 127 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur ; le terrain 13, 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Union, sur 124 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Abondance ; les terrains de 14 à 20, inclusivement, chacun 32 pieds de façade rue Union, sur 124 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur.

4° Neuf terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Union, Française, Tresos et Bénédicte, désignés par les numéros de 1 à 9 sur le dit plan de A. Castaing et mesurant : le terrain No. 36 pieds, 5 pouces et 1 ligne de façade rue Tresos, sur 72 pieds, 4 pouces et 2 lignes de profondeur et de façade rue Union ; les terrains de 2 à 9, chacun 34 pieds, 5 pouces, 3 lignes de façade rue Tresos, sur 72 pieds, 2 pouces et 4 lignes de profondeur ; le terrain 9 formant l'angle des rues des Bénédicte et Tresos.

5° Huit terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Tresos et Bénédicte, désignés par les Nos 1 à 8 sur les dits plans de A. Castaing, et mesurant : le terrain 1, 46 pieds 3 pouces et 4 lignes de façade rue Tresos, sur 72 pieds 3 pouces et 6 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 2, 20 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière, et 30 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur une ligne oblique du côté de la rue Bourbon ; les terrains de 2 à 8 mesurent 33 pieds, 10 pouces de façade rue Tresos, sur 72 pieds, 2 pouces et 4 lignes de profondeur ; le terrain 8 formant l'angle des rues Tresos et Union.

6° Un terrain, avec toutes les améliorations, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Constance et Magazine, désigné par le No 3 sur un plan de Louis Bergé, en date du 27 février 1836, et mesurant 30 pieds de façade rue Jena, sur 100 pieds de profondeur.

7° Un terrain dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Neuvième, Dixième, Camp et Constance et Madison, désigné par le No 8 sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 14 mai 1836, et mesurant 31 pieds de façade sur un prolongement de 25 pieds de largeur à l'arrière de la rue Neuvième, à la rue Dixième, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales.

8° Un terrain dans le même district, carré d'îlet 129, borné par les rues Neuvième, Dixième, Jefferson et Cambronne sur le susdit plan, mesurant 5 pieds de façade rue Neuvième, le même nombre de pieds rue Dixième, sur 250 pieds de profondeur, désigné dans le titre acte du 25 pieds A. M.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur assumera en outre le paiement des taxes de 1889 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
19 oct—19 26—2 9 6 23 nov

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Mathias Traub.

No 27,945—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune — SAMEDI, 14 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 31 octobre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Jackson, les rues Philip, White et Rose en Franklin, désigné comme lot No 19, et mesurant 26 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Philip, sur 121 pieds 3 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot No 20, et 120 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté ; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent composant une bâtisse en bois, etc.

Conditions—Comptant, un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13 16 23 30—déc 7 14

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE.

Nos 219 et 219 1/2 rue Chippewa.

Succession de Mme G. Meyers.

No—, Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS. George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 7 décembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 novembre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le Cottage double susmentionné, en bois, couvert en ardoises, Nos 219 et 219 1/2 rue Chippewa, entre les rues Philip et Jackson (l'îlet borné par la rue Annunciation), pourvu de la banquette, avec joli parterre et galeries devant et derrière, 8 chambres pleines, cuisine, lieux d'aisance, hangar à bois et à charbon, allées de côté, citerne, etc., à chaque logement, loué à raison de $236 par an. Le terrain mesure 31 pieds 11 pouces 6 lignes de face sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, accessible à deux rangées, écoles, marchés et lignes de chars.

Conditions—Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses habituelles de sécurité ; un dépôt de 10 pour cent sera requis.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2 nov—2 9 16 23 30—7 déc

Proclamation du Gouverneur

Révocation des restrictions de la Quarantaine.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu qu'à une séance du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane qui a eu lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 17me jour du mois d'octobre 1889, une résolution fut adoptée priant le Gouverneur de la [illegible] une proclamation révoquant à partir du 1er novembre prochain toutes les restrictions quarantenaires à l'endroit des navires arrivant au port de la Nouvelle-Orléans :

Donc je, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu du droit dont je suis revêtu par la loi, révoque et annule la Proclamation annuelle de Quarantaine émise par moi le 16me jour du mois d'avril 1889, révocation et annulation devant prendre effet à partir du 1er Novembre 1889.

(SCEAU) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 21me jour d'octobre A. D. 1889.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur :
GEO. SPENCER, Sous-Secrétaire d'Etat. 26 oct—dt

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 19 novembre 1889, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 36 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 19 nov—1t

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété—Cottage désirable dans le Premier District, rue Gravier, entre Galvez et Miro.

Succession de Marie Hélène Leonard, épouse décédée de Wm Harvey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.—No 26,091.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Righ[t]er, juge de la dite Cour, en date du 22 octobre 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir : Un certain terrain désigné par le No 4 de l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Galvez et Miro, et mesurant, en pied américain, 23 pieds 1 ligne de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec un cottage simple en bois ayant en tout 4 chambres et un savant attenant, citerne, lieux d'aisance, etc., dans la cour. A l'arrière, un jardin potager en culture. Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Ad. Ré Devlecourt, notaire, 21 rue l'Arondelet, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

20oct—26—2 9 16 23 30 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure de valeur dans le Premier District.

Maison à deux corps de logis rue Poydras.

Dame Fedhaus de la succession de feu John Wagner.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.—No 28,311.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, en date du 16 octobre, 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur, désigné comme lot No 26 sur un certain plan de L. Bringier, voyer, en date du 20 avril 1830 ; le dit lot mesure, en pied anglais, 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de façade à la rue Prieur de 120 pieds, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage avec couverture en ardoises, et ayant le tout ensemble 8 chambres, et subdivisée en deux corps de logis, avec caves, lieux d'aisance, etc. Aussi, dans la portion du fond du lot, une maison en bois à un étage, face à la rue Prieur, et ayant 4 chambres, allée de côté, une cave, lieux d'aisance, et toutes dépendances.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour en forcer la collection.

Les améliorations seront assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1890.

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
19 oct—19 26—2 9 16 23 nov

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Oliver Beirne.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.—No 28,146.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau 201 rue du Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., juge Albert Voorhies, 18 novembre 1889, je procéderai à la vente, LUNDI, 2 décembre 1889, à 11 heures A. M., sur les lieux No — avenue Washington, entre Camp et Chestnut, connue comme la

Résidence Burnside,

La propriété ci-après décrite, à savoir :

—UN LOT DE—

Meubles de maison et effets,

Comprenant : Magnifique salon, Lit, Meubles de salle à manger et de vestibule, Draperies, Ornements, Cristaux, Plaqué, Faïence, Literie, Tapis, Etagères à vis, etc.,

Le tout étant de qualité supérieure et en parfait ordre, d'après un inventaire enliassé.

Conditions—Comptant.

N. B.—L'ajournement du 21 novembre au 2 décembre est fait à l'effet d'inclure dans la susdite vente un grand lot de peintures célèbres, dont plusieurs appartenaient primitivement à Joseph Bonaparte et ont été connues en cette ville comme la collection de James Robb.

10 nov—10 12 17 18 19 20 21

PAR STEPHEN J. DEBRES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Deux cottages doubles Nos 35 et 37 rue Mandeville.

Résidence No 431 rue Chartres.

Cottage double No 111 rue Espagne.

Succession de Cecile Whiteman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 27,801.

PAR STEPHEN J. DEBRES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Righter, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé. Le dit ordre est en date du 15 octobre 1889, la propriété ci-après décrite :

1° Un certain lot de terre désigné par la lettre A sur un plan par E. Pilié, voyer, daté le 22 octobre 1836, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Royale et Dauphine, connu par le No 35 rue Mandeville, et mesurant, en pied américain, 36 pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage en bois double avec quatre chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

2° Un certain lot de terre désigné par la lettre B sur le dit plan, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tendant à la propriété ci-dessus et connu par le No 37 rue Mandeville, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue Mandeville, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises avec cinq chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, désigné comme lot No 5 dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Casacalvo ou Royale et Moreau ou Chartres ; lequel lot mesure, conformément à un plan fait par A. Castaing, le 13 janvier 1836, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, sous le No 22, Livre de Plans No 6, en pied américain, 26 pieds 4 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 92 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, No 431 rue Chartres, ayant trois chambres, deux cabinets, mansarde et une cuisine en bois couverte en ardoise dans le fond ayant deux chambres, deux caves, etc.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et dans l'îlet borné par les rues Espagne, Washington, Craps et Remparts, faisant partie d'un lot désigné par le No 260, mesurant 30 pieds de face rue Espagne sur une profondeur de 60 pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double couvert par le No 111 rue Espagne.

Conditions—Comptant en passant l'acte. L'acquéreur doit assumer les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Alphonse Barnett, notaire, au frais de l'acquéreur.

19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison désirable.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District paroisse d'Orléans—No 18,611.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un arrêt de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, absent en congé, arrêt daté du 19 octobre 1889, la propriété ci-après décrite, savoir :

La désirable maison double portant les Nos 418 et 420 rue Locust, entre l'avenue Jackson et la rue Philippe, carré d'îlet borné par la rue Freret, chaque côté ayant trois chambres, cuisine, citerne, propriété à distance de la rue, située dans le voisinage immédiat de l'école McDonogh No 20, du marché Keller et d'une voie d'éclairage électrique, capable de donner de bons loyers. Le terrain mesurant 30 pieds de façade rue Locust, sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 5 lignes, d'après un plan de G. F. Zimple, daté du 30 avril 1855.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur ; le reste à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement ; billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire.

19oct—19 26—nov 2 9 16 23.